

[DISSERT] La connaissance de la loi

Par **ludo93**, le 12/11/2006 à 17:07

Bonjour !!

voilà Pour la première fois je dois faire une dissertation en intro et droit. En plus de ça la méthode est totalement différente de la méthode de dissert de terminale et en plus de ça le sujet est trop large "la connaissance de la loi", doit-on parler des différentes sources du droit ? avec la technique, la philo ou encore la litté ? Doit-on faire une démarche historique ? Si je devais choisir une problématique, je mettrais "la loi a-t-elle toujours été prise en compte de la même manière ??"

Voilà merci de m'aider car je suis largué et mécontent de moi !!

Ludo

[i:2luirgjt]edit : j'ai renommé un peu ton titre pour qu'il soit plus explicite, dans le but de faciliter les réponses et la fonction recherche

Cynthia[i:2luirgjt]

[i:2luirgjt][b:2luirgjt]edit 2 : Je renomme encore une fois ton post. c'est la 2ème fois.

Si tu changes ton titre, il faut qu'il soit explicite et non " que pensez-vous de ce plan". Je t'avertis juste en te disant, que si tu le renomme encore une fois, sous une forme non explicite, je supprimerai ton post.[/b:2luirgjt][i:2luirgjt]

Par **hermione94**, le 12/11/2006 à 17:15

je ne peux pas trop t'aider car je suis au même point que toi (L1), mais je voudrais juste rebondir sur un point...

tu demandes de quoi tu peux parler.... notre prof nous a dit qu'on pouvait parler de TOUT, en fait, en philo en terminale, ça aurait été hors sujet, mais en droit c'est totalement différent, tu as remarqué. Rien que l'intro. Dans l'intro, tu délimites le sujet, tu dis de quoi tu parleras, et de quoi tu ne parleras pas ! donc tout peut être dans le sujet si c'est annoncé, mais pas comme un cheveux sur la soupe ! Il faut écrire le fil de ta pensée, comment tu en es arrivé là, et donc, c'est dans le sujet. La problématique, j'en sais strictement rien du tout (décidément!!!), mais sache que si elle est "annoncée", ta problématique ne peut pas être hors sujet. Tu dois montrer qu'elle n'est que la suite logique de ta pensée.

par contre, j'aurais pas mis ça....je ne sais pas encore pour la problématique, mais vu mon cours, j'aurais plutôt parlé de "nul n'est censé ignorer la loi", les parutions au journal officiel avant (1 jour franc après l'arrivée dans les provinces la loi était applicable), et maintenant (1 jour franc après la parution au journal officiel), mais bon je dis ça, mais j'ai pas les connaissances pour t'aider, je ne sais pas ce que tu étudies et encore moins où tu veux en venir ton

professeur.....désolée....:\$

Sinon, t'as vu, les plans en droit sont plus bateau qu'en terminale, pas super recherchés, enfin en première ann"ée du moins^^
principe - Exception, Avant-Après, etc etc etc.....

Par **ludo93**, le **12/11/2006** à **19:31**

merci de ton "aide" !! je vais essayer mais le problème c'est que les idées ne sont pas clair dans ma tête !!! j'ai beau avoir des idées, je sais pas je suis pas convaincu.... D'ou sort tu ton truc "nul..." ?? bref merci qd même mais tout les avis sont bons a prendre !!!

bonne soirée

Par **ludo93**, le **12/11/2006** à **19:46**

en plus la prof nous a dit qu'il s'agissait d'un sujet d'intro au droit sur les sciences du droit.. fat il faire une comparaison avec les autres matières ??

Par **jeeecy**, le **12/11/2006** à **19:46**

bonsoir

alors ton sujet porte sur la connaissance de la loi

alors effectivement il y a un adage qui dit que nul n'est censé ignorer la loi

a partir de cet adage je pense que tu peux te poser plein de questions...

=> la place du juge

=> le rôle de l'avocat (puisque nul n'est censé ignorer la loi, tout le monde est donc censé la connaître et donc plus besoin d'avocat dans l'absolu...)

=> la représentation par avocat obligatoire ou non...

bref tout ce qui est inculqué en cours d'intro en droit peut être plus ou moins placé dans ta dissertation

comment délimites-tu le sujet?

Par **ludo93**, le **12/11/2006** à **20:31**

OUI mais ma prof ma dit qu'il fallait que je prenne en compte le sujet en fonction des sciences du droit !! Dc je ne sais pas si la fonction du juge a sa place ? J'ai encore du mal à délimiter

mon sujet mais ma problématique pourrait être " Suivant l'évolution de la connaissance de la loi au fil du temps, est il encore nécessaire de s'attribuer une fonction juridique pour ne pas en connaître le fond "? c un peu compliqué mais j'arrive pas à faire plus concis !!! voila aidez moi pour la délimitation !!!!

merci pour tout

Par **ludo93**, le **13/11/2006 à 22:48**

merci de me répondre !!!!

Par **ludo93**, le **15/11/2006 à 17:49**

si vous plait...
je pensais faire :

A. Un droit facile d'accès

Pour 2 raisons :

1. Un droit diffusé

Le droit est écrit (les codes sont à la portée de tous)

et la jurisprudence est publiée

Diffusion de la loi par Journal officiel, revues de droit, manuels, internet...

2. Un droit enseigné

Enseignement à la fac

penser aux sciences auxiliaires du droit (histoire du droit, droit comparé, sociologie et anthropologie juridique, logique juridique, psychologie juridique, linguistique et sémiologie juridique, économie juridique)

B. Limites

1. "Nul n'est censé ignorer la loi"

2. Les écrans

Parlez de l'apparence juridique et de la simulation

II. L'application du droit dans la société

A. Processus d'application

1. Rôle du législateur

Il promulgue rend obligatoire la loi

si on la respecte pas on est sanctionné

2. Les sujets de droit

Ils abusent parfois de leurs droits, donc parler de l'abus de droit, du détournement de pouvoir et de la fraude.

B. Application dans le temps et dans l'espace

1. Changements provenant du droit (revirements de jurisprudence, parlez de la rétroactivité et de la non rétroactivité de la loi avec l'article 2 du C. civ.)

2. Changements tenant aux comportements des sujets de droit (changement de situation, transmission de droit, extinction de droits)

Par **bob**, le **15/11/2006** à **18:10**

Je pense que ta problématique est incompréhensible et que ton II et HS.

Faut insister sur nul n'est sensé ignorer la loi, parler de la signification de ce principe, tu peux parler de l'objectif de valeur constitutionnelle de l'accès au Droit, de la codification à droit constant

Tu parles de droit facile d'accès!!! mouais... Un non juriste, il entend parler d'une créance d'aliments il va penser qu'on parle de navets... alors facile d'accès. Pareil pour la jurisprudence, de grands profs débattent des heures et des heures par articles interposés pour l'interprétation d'arrêt de la Cour de cassation, alors des non juristes...

Tu devrais plutôt dire que le droit devient de plus en plus complexe et que le législateur devrait prendre des cours de légistique pour rédiger des textes compréhensibles!

Voilà

Par **Kabodje**, le **17/03/2016** à **07:07**

Bonjour! Je propose:

1.les caracteres de la loi

A.caracteres impersonels

B.sanction

2.

Par **medmetal**, le **02/04/2017** à **20:12**

salut jaimerais avoir une dissertation pdf sur les connaissances de la loi si possible

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/04/2017** à **08:58**

Bonjour

Merci de lire la charte du forum en particulier le point n°7.

Par **LouisDD**, le **03/04/2017** à **11:15**

Moi j'ai planté dissertation, dissertation ça pousse pas...

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/04/2017** à **11:31**

François Hollande a planté bouleau, bouleau ça ne pousse pas [smile4]

Par **BARRO**, le **04/05/2017** à **12:36**

BONJOUR CHER JURISTE SUIS NOUVEAU MERCI DE M AVOIR ACCUEILLIR

Par **BARRO**, le **04/05/2017** à **12:47**

BON CONCERNANT POUR LE SUJET LA CONNAISSANCE DE LA LOI JE PENSE QUE IL FAUT CHERCHER D ABORD LA PROBLEMATIQUE EN DISANT QUELE EST LA VALEUR DE LA CONNAISSANCE DE LA LOI tu peux avoir comme plan en I:condition de la connaissance de la loi ensuite en II:les effet de la conaissance de la loi

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2017** à **13:47**

Bonjour et bienvenue

Merci pour votre réponse. Toutefois essayez d'éviter d'écrire des phrases entières en majuscule car sur un forum, on interprète cela comme si vous criez. Bref ça donne un peu cet effet <https://www.youtube.com/watch?v=PLLEFA9dPNw> [smile3]